

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail – Progrès

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
DIRECTION GENERALE DE LA PRODUCTION
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

2020

GUIDE METHODOLOGIQUE D'IMPLANTATION DES CENTRES DE COLLECTE DU LAIT CRU AU NIGER



***Ce document est élaboré avec
le soutien des partenaires***



DIRECTION GENERALE DE LA
PRODUCTION ET DES INDUSTRIES
ANIMALES (DGPIA)

22/01/2020

Table des matières

PREFACE	2
Tableau des abréviations.....	3
REMERCIEMENTS	5
CONTRIBUTIONS A LA REDACTION.....	5
INTRODUCTION	6
CHAPITRE 1: DEFINITIONS ET CONCEPTS	9
1.1 Centre de collecte	9
1.2 Centre de collecte paysan multi-services.....	9
1.3 Mini laiterie	10
1.4 Notions connexes	12
CHAPITRE 2 : APERÇU GLOBAL DU PROCESSUS	13
I. ETUDE DE FAISABILITE POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE COLLECTE DU LAIT CRU	14
I.1. Critères techniques : estimer le potentiel de collecte en priorité	14
I.1.1. Identification des sites laitiers.....	15
I.1.2. Recensement des systèmes de production et estimation du cheptel	15
I.1.3. Estimation du potentiel laitier	16
I.2. Critères organisationnels : choix du porteur de projet, de la gouvernance et des modalités de gestion.....	18
I.2.1. Recensement des organisations socioprofessionnelles d'éleveurs et des privés.....	18
I.2.2. Evaluation des capacités des organisations socioprofessionnelles d'éleveurs et des privés	18
I.2.3. Orientations en termes de gouvernance et de modalités de gestion	19
I.3. Critères institutionnels et sociaux : Demande des éleveurs et de la collectivité et prise en compte du genre	19
I.4. Critères économiques : analyse du marché potentiel et concurrence	20
II. FORMULATION DU PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE COLLECTE DE LAIT CRU	21
CHAPITRE 3. SUIVI ET EVALUATION	28
CONCLUSION	31
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	33
ANNEXES.....	34

PREFACE

Au Niger, la promotion du lait local est au centre des politiques et stratégies nationales de développement, telles que la Stratégie de Sécurité Alimentaire Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable (SSAN/DAD) (dite « Initiative 3N ») et la Stratégie de Développement Durable de l'Élevage (SDDEL 2012 - 2035).

Pour satisfaire la demande sans cesse croissante et garantir une meilleure santé et une plus grande productivité du cheptel, le pays doit développer des stratégies qui permettront de :

- 1) développer la filière laitière et accroître la production locale du lait ;
- 2) assurer une meilleure intégration de la filière laitière locale ;
- 3) améliorer les méthodes de conservation du lait ;
- 4) promouvoir l'entrepreneuriat dans le secteur laitier local.

Ces stratégies doivent être élaborées en tenant compte des changements observés de part et d'autre de la filière lait local :

- De plus en plus d'éleveurs commercialisent des quantités importantes de lait cru ;
- Les entreprises laitières industrielles (SOLANI, Niger Lait, etc.) s'intéressent de plus en plus au lait cru et augmentent donc leur collecte de lait ;
- Des unités de collecte de lait cru sont créées à travers le pays, en particulier autour de Niamey (par exemple, croissance de 400% en 7 ans pour Hamdallaye) ;
- Les acteurs de la filière lait local s'organisent et la filière se structure, à travers la mise en place de huit (8) plateformes d'innovation de la filière du lait local dans les huit (8) régions du Pays.

L'élaboration d'un guide d'implantation des centres de collecte du lait cru au Niger permet aux utilisateurs d'avoir un outil officiel approuvé par le Ministère de l'Agriculture et d'Élevage, répondant à deux finalités :

- 1) capitaliser la démarche éprouvée d'implantation de centres de collecte, testée dans le cadre du PSEAU à Hamdallaye, puis de Nariindu-Aprolan à Kollo et aujourd'hui de DIRRECT à Birni N'Gaouré et Nariindu 2 à Namaro ;
- 2) harmoniser les approches dans un contexte de multiplication des interventions sur la filière lait local.

Nous osons espérer que ces politiques contribueront à l'atteinte de l'objectif « Faim zéro » des Objectifs de Développement Durable (ODD) prônés par les Nations Unies d'ici à 2030.

ELHADJ ALABADE ABOUBA

Tableau des abréviations

<i>AFSA</i>	Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique
<i>AMPROLAIT</i>	Projet d'Amélioration durable de la productivité des filières laitières bovines en Afrique de l'Ouest et du Centre
<i>AREN</i>	Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger
<i>AZAWAK</i>	Race locale de Zébu
<i>BAB</i>	Banque d'Aliments Bétail
<i>CAPAN</i>	Collectif des Associations Pastorales du Niger
<i>DAO</i>	Dossier d'Appel d'Offre
<i>DGPIA</i>	Direction Générale de la Production et des Industries Animales
<i>DPFAQ</i>	Direction de la Promotion des Filières Animales et de la Qualité
<i>DIRRECT</i>	Projet de Démultiplication des Innovations Réussies pour le Renforcement des Capacités des acteurs de l'Élevage au Niger
<i>DGD</i>	Direction-Générale Coopération au Développement et Aide humanitaire
<i>FISAN</i>	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<i>GAJEL</i>	Groupement d'Action Culturelle et de Développement des Jeunes Eleveurs
<i>IMF</i>	Institut de Micro - Finances
<i>INS</i>	Institut National de la Statistique
<i>IRAM</i>	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement
<i>KARKARA</i>	Association Nigérienne pour la Dynamisation des Initiatives Locales
<i>MAG/EL</i>	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
<i>NAK-KARITATIV.e</i>	ONG Allemande
<i>NARIINDU</i>	Projet : Consolider les acquis de Nariindu, changer d'échelle pour structurer durablement la filière lait locale et répondre à la demande des consommateurs urbains

<i>APROLAN</i>	Projet d'Appui à la Promotion de la Filière Laitière de la Zone Péri Urbaine de Niamey
<i>OPE</i>	Organisation Pastorale d'Eleveurs
<i>PDERLEG</i>	Projet de Développement de la Région du Liptako Gourma
<i>PPAAO</i>	Programme pour la Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
<i>PSEAU</i>	Projet de Sécurisation de l'Elevage et de l'Agriculture de la Zone Péri Urbaine de Niamey
<i>RECA</i>	Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger
<i>SOLANI</i>	Société Laitière du Niger
<i>SNV</i>	ONG Néerlandaise
<i>VSF-B</i>	Vétérinaires Sans Frontières-Belgique

REMERCIEMENTS

La préparation de ce document a été coordonnée par la Direction Générale de la Production et des Industries Animales (DGPIA) et sur base de l'expertise de Vétérinaires Sans Frontières-Belgique. Les structures suivantes ont apporté leur appui technique et/ou financier : le Programme du Haut-Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N), l'ONG Karkara, le Réseau National des Chambres d'Agriculture (RECA) et le Programme d'Appui au Développement de L'Elevage (PRADEL – Kiyyo Arziki). C'est le lieu de les remercier très sincèrement.

CONTRIBUTIONS A LA REDACTION

Ce guide a été élaboré par un groupe de travail constitué des experts issus des structures intervenant dans la filière lait local. Il s'agit de :

- ✓ Dr Harouna Ayouba, DPFAQ/DGPIA/MAGEL;
- ✓ M Maman Bachir Magagi, DPFAQ/DGPIA ;
- ✓ M. Maman Nouri IBRAHIM, RECA ;
- ✓ M Abdelmajid Ali Dandakoye, ONG Karkara/Projet Nariindu ;
- ✓ Dr Hama Hama, Plateforme d'Innovation Lait Local de Niamey ;
- ✓ Mme Koundou Boukar, ONG Karkara ;
- ✓ M Ibrahim Ali Djiba, ONG Karkara ;
- ✓ M. Ganda Idé Ousseini, VSF-B ;
- ✓ Dr Malam Maman Loucoumane, Association des Vétérinaires ;
- ✓ M. Boubacar Alzouma, GAJEL ;
- ✓ M. Tidjani Alou Aboucar, CAPAN ;
- ✓ M. Maazou Hadi Ali, PPAAO.

INTRODUCTION

Avec un cheptel estimé à plus de 48 millions de têtes en 2018, toutes espèces confondues, pour une valeur totale de plus de 4000 milliards de FCFA, le Niger reste incontestablement un grand pays d'élevage (MAG/EL, 2018). Aussi, l'élevage représente plus de 10 % du PIB et 24% du PIB agricole (INS 2015) et il joue un rôle central dans l'économie par ses productions notamment en bétail sur pieds et en lait.

L'élevage occupe une place importante dans l'économie et la sécurité alimentaire des ménages des pasteurs et agropasteurs. En effet, selon les résultats de l'enquête nationale sur la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire des ménages au Niger, les ménages ne possédant pas d'animaux sont davantage en situation d'insécurité alimentaire () que ceux qui en possèdent. En effet, 85,5% des ménages possèdent des animaux et pour ceux-ci, les produits de l'élevage constituent la deuxième source de revenus (INS, 2017), tandis que parmi ceux ne possédant pas d'animaux, 2,5% sont en situation d'insécurité alimentaire sévère et 12% sont en situation d'insécurité alimentaire modérée.

Cependant, le cheptel national, qui assurait aux populations une consommation moyenne de 107 litres de lait/personne/an¹ en 1968, ne couvre, de nos jours, qu'environ 45 litres/personne/an avec une importante contribution des apports extérieurs (FAO, 2017). En effet, la production laitière locale souffre d'une concurrence accrue des importations de poudre de lait estimées à plus de 20 000 tonnes de lait soit, en valeur, plus de 20 milliards de FCFA (MAG/EL, 2018). Plusieurs contraintes continuent d'influencer cette dépendance dont entre autres : la faible productivité des races locales, le mauvais état sanitaire et nutritionnel du cheptel laitier, moins de 1% du lait cru est effectivement collecté par les structures de collecte organisées (Ganda, 2018).

Plusieurs contraintes continuent d'influencer cette dépendance dont entre autres : faible productivité des races locales, le mauvais état sanitaire et nutritionnel du cheptel laitier, moins de 1% du lait cru est effectivement collecté par les structures de collecte organisées (Ganda, 2018).

¹ Chiffre théorique basé sur une production théorique de lait, calculé à partir d'une estimation des femelles en lactation. A partir d'enquêtes faites sur le terrain, il ressort que la consommation par personne et par an en lait local n'est inférieure à 10 litres

Pour satisfaire une demande sans cesse croissante en garantissant une meilleure santé et une plus grande productivité du cheptel, le pays doit développer des stratégies qui permettront de :

- 1) développer la filière laitière et accroître la production locale du lait ;
- 2) assurer une meilleure intégration de la filière laitière locale ;
- 3) améliorer les méthodes de conservation du lait ;
- 4) promouvoir l'entrepreneuriat dans le secteur laitier local.

C'est dans ce contexte que se sont développées au Niger de nouvelles initiatives de collecte et de transformation du lait local mises en place (chacune avec sa stratégie) grâce à des financements d'ONG (comme la SNV, Oxfam, VSF-B (via des subsides de la DGD), IRAM, NAK-KARITATIVE, ONG Karkara, AREN, GAJEL, Care) et certains projets et programmes (PDERLEG, DIRRECT, AMILAIT, AMPROLAIT, PPAAO, Projet AZAWAK, Projet Nariindu, ...) pour répondre aux besoins des consommateurs.

Dans certains bassins laitiers du Niger, on note au cours de ces dernières années, le développement d'un modèle de collecte passant par des centres de collecte de lait cru ou des mini laiteries, installés près des producteurs pour répondre à la demande des consommateurs. Ces unités laitières ont contribué à rendre dynamique cette filière locale. De plus en plus, les éleveurs commercialisent régulièrement des quantités importantes de lait cru, la population commence à saisir l'importance du lait local par rapport à la poudre de lait importé, les industriels s'intéressent au lait cru même si la matière première de transformation reste majoritairement la poudre importée.

Pour jouer un rôle essentiel dans le développement de la filière du lait local, plusieurs unités de collecte sont installées dans le pays dont entre autres : Hamdallaye (2008), Gaya (2009), Say (2009), Kollo (2012), Karma (2016), Konni (2016), Dan Kassari (2016), Youri (2016), Birni N'Gaouré (2018), Namaro (2018).

Afin de faciliter l'harmonisation des approches dans un contexte de multiplication des interventions sur la filière lait, le Ministère en charge de l'Élevage a décidé de l'élaboration d'un Guide d'Implantation des Centres de Collecte de Lait Cru au Niger.

Ce document a pour objectif de capitaliser la démarche éprouvée d'implantation de centres de collecte, testée dans le cadre du PSEAU à Hamdallaye, puis de Nariindu-Aprolan à Kollo et

aujourd'hui de DIRRECT à Birni N'Gaouré et Nariindu 2 à Namaro (Voir annexe n°1 : Informations générales à propos des centres de collecte étudiés).

Ce guide est un outil pratique fortement recommandé pour tout partenaire qui veut implanter des Centres de Collecte au Niger.

Il s'articule autour de trois (3) chapitres ci-après :

- ✓ Définitions et Concepts ;
- ✓ Aperçu global du processus (Etude de faisabilité ; Formulation du projet d'implantation du centre de collecte du lait cru) ;
- ✓ Suivi – évaluation des Centres des Collectes.

CHAPITRE 1 : DEFINITIONS ET CONCEPTS

1.1 Centre de collecte

Tel que défini par l'AFSA, un centre de collecte est un établissement dans lequel le lait cru peut être collecté et éventuellement refroidi et purifié.

Un centre de collecte assure les tâches suivantes :

- Organisation de la collecte du lait cru ;
- **Réception du lait cru** (des collecteurs ou des producteurs) le matin ;
- **Contrôle de la qualité du lait** au quai de réception en présence du fournisseur (collecteur ou producteur) : test d'acidité, densimétrie, présence d'antibiotique, etc.;
- Un **stockage du lait cru de courte durée** (<1/2 journée normalement), au froid (4°C), de qualité (tanks inox) ;
- **Négociation** avec les acheteurs finaux (entreprises laitières locales) sur le prix, les quantités, les modalités d'achat (transport en particulier) et possibilité de signature de contrat liant le centre de collecte et l'acheteur ;
- Vente aux acheteurs finaux.

1.2 Centre de collecte paysan multi-services

Un centre de collecte paysan multi-services est un maillon essentiel de la filière du lait local entre les producteurs et les industriels (*figure 1*).

Un tel centre de collecte est un **lieu** et une **organisation**. Les éléments importants du modèle sont en effet les suivants :

- **Multi-services** : collecte et commercialisation de lait + approvisionnement en aliment du bétail + conseil technique + représentation et pas seulement collecte ;
- **Gouvernance paysanne** : le centre appartient aux éleveurs (coopérative ou union) et est soit géré en direct par ceux-ci soit par délégation, sous leur contrôle ;
- Centre reposant sur un **bassin de production** ;

- **Liaison à l'aval avec un transformateur ou tout autre** demandeur de lait local en quantité et qualité (possibilité de signer un contrat);
- **Collecter et non transformer.** La pasteurisation de l'excès non vendu aux industriels (ou des volumes réceptionnés après le passage du camion de l'acheteur) est cependant possible.

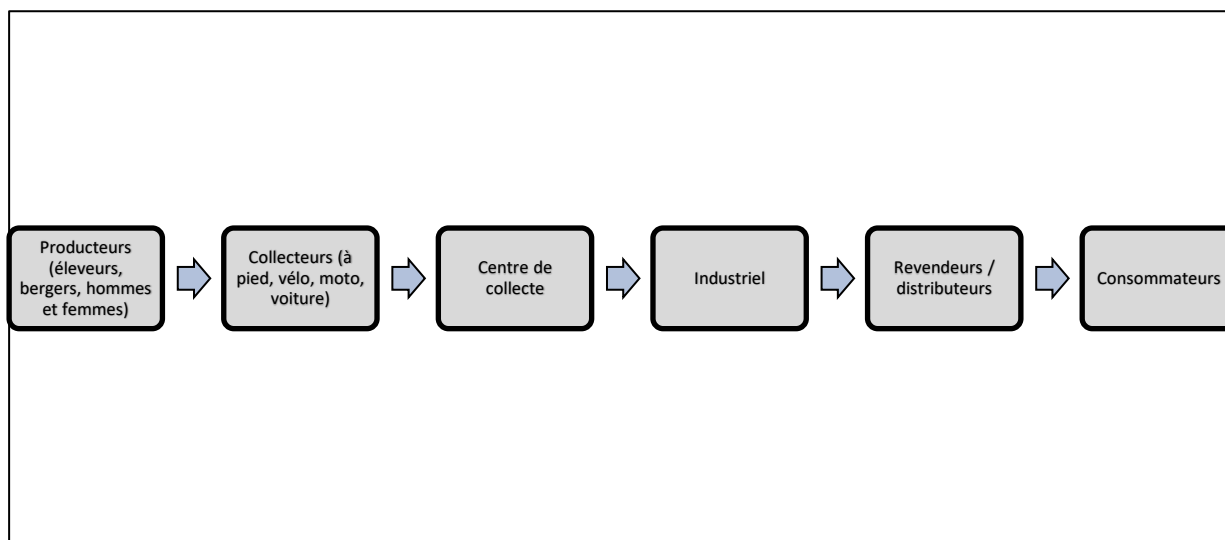


Figure 1. Représentation schématique d'un Centre de Collecte du lait cru

Un centre de collecte multi-services assure les tâches suivantes :

En plus des tâches classiques qu'assure un centre de collecte, le centre paysan multi-services fournit :

- **Des services aux éleveurs :** approvisionnement en aliment bétail (BAB) et la facilitation à l'accès aux fonds de roulement), sensibilisation, conseil technique et formation des producteurs, conseil de gestion aux éleveurs, représentation morale ;
- **La facilitation de la concertation entre les différents acteurs de la filière** (producteurs, collecteurs, transformateurs, commune, organisations d'éleveurs).

1.3 Mini laiterie

L'ouvrage *Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest – l'essor des mini laiteries* (C. Corniaux, G. Duteurte et C. Broutin, Karthala 2014), définit les mini laiteries comme suit :

- « Une mini laiterie est un **intermédiaire entre la production et le marché** : une mini laiterie n'est pas une unité traditionnelle familiale qui produit et met en vente elle-même son lait. Elle dispose d'un réseau de collecte et de distribution. Elle apporte généralement un appui technique aux producteurs. (...)
- Elle utilise, **au moins en partie, du lait local** : sa création est motivée par l'utilisation de lait local (...). Toutefois l'usage partiel de lait en poudre n'est pas à exclure. (...).
- Elle **transforme le lait local** : une mini laiterie n'est pas un centre de collecte. (...) Une mini laiterie peut offrir une large gamme de produits (lait pasteurisé, lait fermenté, lait frais, crème, beurre, ghee, crème maturée, yaourts aromatisés ou sucrés, fromages. (...).
- Elle **collecte et vend à petite échelle** : une mini laiterie n'est pas une industrie. Au commencement, elle est dimensionnée pour une collecte de quelques centaines de litres au maximum. (...) »

Les principales différences ressortent donc entre les centres de collecte de lait et les mini laiteries (voir encadré N°1 et tableau 1) :

Encadré N°1

- 1. Le centre de collecte s'occupe exclusivement de la collecte du lait cru tandis que la mini laiterie collecte et transforme.***
- 2. Les mini laiteries peuvent être mises en relation avec les centres de collecte afin de s'approvisionner en lait cru de qualité pour contribuer à la promotion de la filière du lait local.***
- 3. Le centre de collecte ne vend presque jamais au détail ou au consommateur final directement, contrairement aux mini-laiteries.***

Tableau 1. Différences entre centre de collecte et mini-laiterie

	Centre de collecte	Mini-laiterie
Lait utilisé	Exclusivement lait local	Lait local et poudre importée possible
Volumes / jour	Jusqu'à 2.000l/j	Jusqu'à 300l/j
Nombre de fournisseurs	Nombreux éleveurs	Quelques éleveurs
Produits vendus	Priorité au lait cru + un peu de transformation des excédants	Priorité à la transformation : lait pasteurisé, lait caillé, yaourt, etc.
Stratégie	Gros volumes et faible valeur ajoutée sur le produit	Faibles volumes et forte valeur ajoutée sur le produit
Clients	Industriels majoritairement	Consommateurs et industriels
Croissance	Forte croissance	Stable
Services	Multi-services systématique : approvisionnement, conseil, concertation	Multi-services non systématique : certaines mini-laiteries ont des BAB, d'autres non
Gouvernance	Eleveurs	Variable

1.4 Notions connexes

Bassins laitiers : On peut considérer comme bassin laitier d'une localité donnée la zone constituée par l'ensemble des unités de production de lait à partir desquelles une **ville** est approvisionnée.

Sous-bassins de collecte : Il s'agit de la zone constituée par l'ensemble des unités de production de lait à partir desquelles un **centre de collecte** est approvisionné.

Sites laitiers : Sont qualifiés comme « sites laitiers » : les campements d'éleveurs, les villages des agro-pasteurs avec un cheptel conséquent et les fermes laitières privées.

CHAPITRE 2 : APERÇU GLOBAL DU PROCESSUS

Les grandes étapes du processus de faisabilité d'un centre de collecte sont présentées dans les figures 2 et 3 ci-dessous et détaillées dans les sections qui suivent.

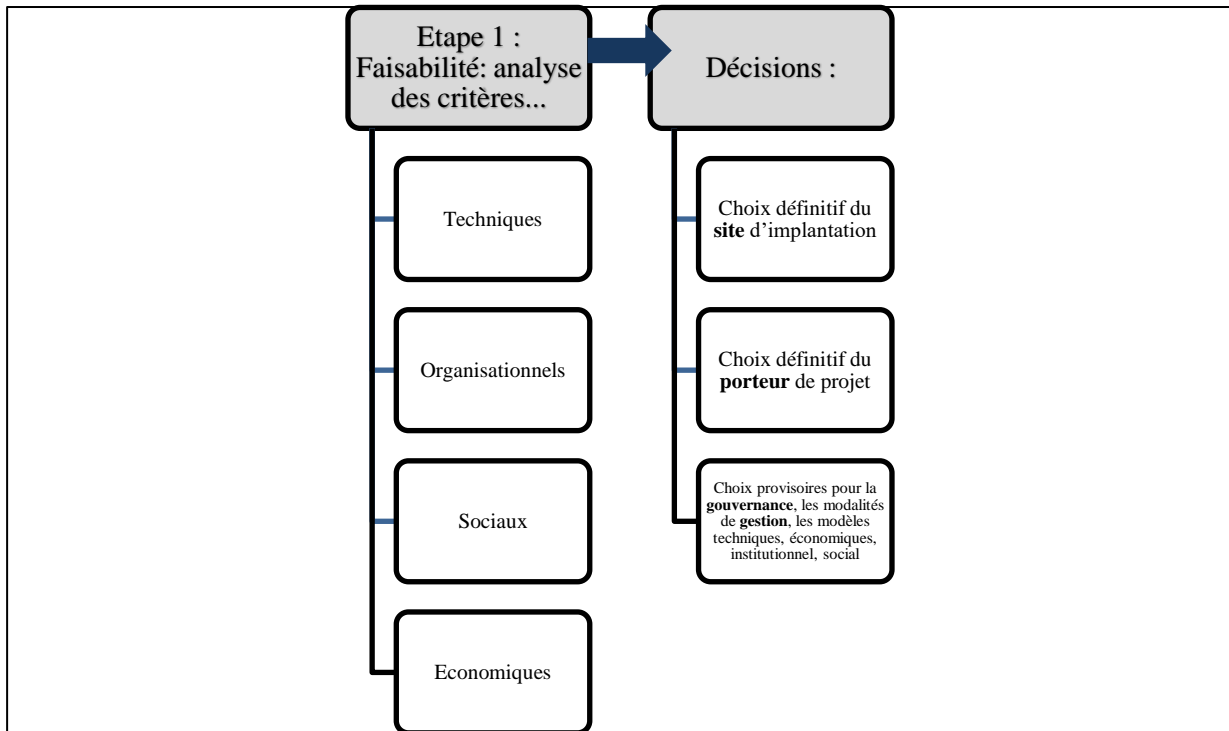


Figure 2. Etape de l'étude de faisabilité d'un centre de collecte lait cru

L'étude des critères techniques, organisationnels, sociaux et économiques (*figure 2*), permet de décider de la faisabilité ou non du projet d'implantation d'un centre de collecte.

- Au niveau technique, le potentiel du bassin laitier est déterminant. Il faut qu'il soit estimé entre 1000 et 3000 litres pour assurer la rentabilité du projet suite aux investissements réalisés.
- Au niveau organisationnel, il y a une dynamique sociale qui peut supporter le centre, en particulier pour la direction du centre. Il faut qu'il y ait une forme de groupement de producteurs et que les personnes porteuses du projet aient un minimum d'expérience pour la collecte et la vente de lait local.

C'est seulement si le projet est considéré comme faisable, que sont posés les choix définitifs amorçant l'étape de formulation du projet de centre de collecte (figure 3).

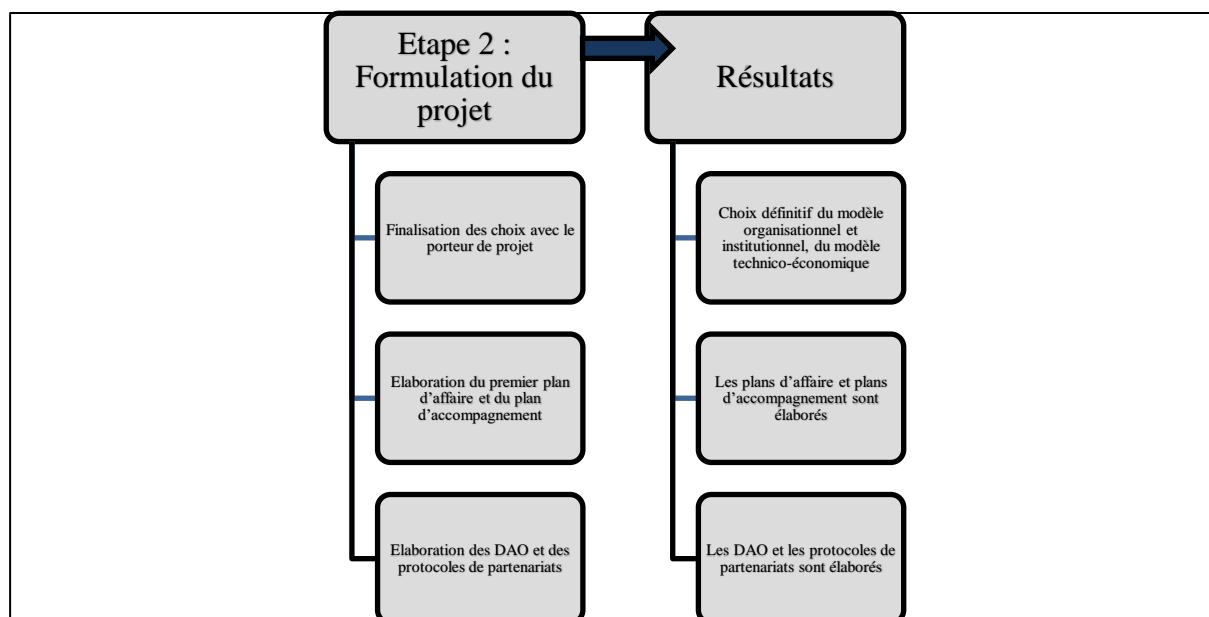


Figure 3. Etape de formulation du projet d'implantation du centre de collecte de lait cru

Depuis l'étude de faisabilité jusqu'à l'ouverture du centre, il faut compter un an. Il reste ensuite un processus de deux ou trois ans pour que le centre atteigne une certaine autonomie.

I. ETUDE DE FAISABILITE POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE COLLECTE DU LAIT CRU

Au préalable de l'étude de faisabilité, il est nécessaire d'analyser le cadre institutionnel, légal et politique dans lequel s'inscrit le projet.

I.1. Critères techniques : estimer le potentiel de collecte en priorité

Afin de connaître le potentiel de collecte, il est nécessaire de connaître la taille du cheptel laitier de la zone ainsi que d'analyser la situation épidémiologique (afin de s'assurer qu'il n'y a pas de risque de propagation de maladies en cas de consommation du lait).

La démarche repose sur la notion de « bassin de production » et de « sous-bassin de collecte » (voir 1.4.) (Cf. encadré N°2).

Encadré N°2

L'étendue du **bassin de production** est déterminée en fonction des facteurs limitants suivants :

- L'état de la route qui permet d'assurer la collecte (sentier, piste rurale, route bitumée) ;
- Les moyens de transport du lait utilisés (à pied, vélo, moto, automobile) ;
- Les moyens de conservation du lait (adjonction ou non d'un conservateur, existence ou non d'une chaîne du froid adaptée).

Les « **sous bassins** » **de collecte** correspondent à un rayon de 20 km (ou 50km en cas d'utilisation de motos ou de véhicules par les collecteurs) autour des agglomérations qui, du fait de leur positionnement, peuvent servir de lieu d'emplacement pour des centres de collecte, si elles répondent aux caractéristiques suivantes :

- Production laitière importante ;
- Position géographique du site (sur un axe routier, de préférence bitumé) ;
- Existence d'une source d'énergie (électrique, solaire, thermique, éolienne) ;
- Disponibilité en eau potable.

I.1.1. Identification des sites laitiers

Les sites laitiers sont recensés avec l'aide des services d'élevage et/ou des représentations locales des associations pastorales. Les listes ainsi constituées sont complétées au fur et à mesure de l'avancement des enquêtes, à travers les informations reçues sur les différents sites. Les coordonnées GPS de chaque site sont enregistrées, afin d'établir une cartographie des sites laitiers et de calculer les distances entre ceux-ci, en vue d'identifier le lieu d'emplacement potentiel d'un centre de collecte de lait.

I.1.2. Recensement des systèmes de production et estimation du cheptel

Le recensement des systèmes de production et des pratiques de mobilité est effectué au niveau de chaque site, au moyen d'entretiens avec un groupe de producteurs en focus groupe, souvent réunis autour de leur chef. Pour l'estimation du cheptel, une méthodologie simplifiée de recensement est utilisée (estimation du nombre des troupeaux par catégorie numérique, voir tableau 2 ci-dessous).

Tableau 2. Exemple de fiche de recensement des troupeaux par site.

Site laitier	Nombre total de troupeaux	Nombre de têtes par troupeau							Cheptel global par site
		1 à 5	6 à 10	11 à 20	21 à 30	31 à 50	51 à 100	> 100	
Site 1									
Site 2									
...									

I.1.3. Estimation du potentiel laitier

Pour l'estimation du potentiel laitier, deux sources d'informations sont utilisées :

- Les données directement collectées sur le terrain, notamment les effectifs des troupeaux (ET) et leur durée de présence sur les sites ;
- Les paramètres zootechniques des élevages périurbains tels qu'identifiés au travers de plusieurs études et servant de référence (tableau 3).

Tableau 3. Paramètres zootechniques des élevages périurbains selon les études menées au Niger

Paramètres zootechniques	Abréviations	Exemples de valeur
Proportion des vaches par troupeau	PVT	47 %
Taux de fécondité	TF	69 %
Production laitière journalière	PLT	2,44 litres de lait par jour et par vache en saison des pluies et 1,4 litre en moyenne en saison sèche
Proportion du lait commercialisé	PLC	68 % du lait produit
Proportion du lait cru dans le lait commercialisé	PLCC	60 %

Le potentiel laitier d'un sous bassin de collecte (PLSB) est ensuite calculé, de manière différenciée pour les deux saisons, à partir de l'équation suivante :

$$PLSB = ET * PVT * TF * PLT * PLC * PLCC$$

A noter qu'il s'agit là des formules d'estimation du potentiel laitier pour aider à la décision.

Ces informations quantitatives doivent également être croisées avec les connaissances intuitives et empiriques des acteurs locaux et des organismes.

Il y a un certain nombre d'arguments, qui militent en faveur d'une revue soit à la baisse soit à la hausse des estimations.

L'encadré suivant donne des informations qui permettent de relativiser ces estimations.

L'encadré N°3

- **Arguments en faveur d'une revue à la baisse :**

- ✓ La non-prise en compte de l'absence d'une partie des vaches laitières pendant 4 mois durant la transhumance, qui intervient pendant les mois de cultures ;
- ✓ La probabilité assez élevée de sécheresse, qui diminue la moyenne pluriannuelle de production laitière par vache ;
- ✓ L'existence de circuits parallèles de commercialisation (vente directe) ;
- ✓ La résistance de certains producteurs à vendre du lait cru ;
- ✓ La croissance numérique des troupeaux.

- **Arguments pour la revue à la hausse des estimations :**

- ✓ Les déclarations par les éleveurs tendanciuellement en-dessous de la réalité des cheptels présents sur les sites laitiers recensés ;
- ✓ La non exhaustivité du recensement des fermes privées dans les calculs ;
- ✓ La probabilité élevée que l'existence des opportunités de débouchés via les centres de collecte induit des effets stimulateurs sur les pratiques de production laitière (stabulation des vaches, complémentation systématique, santé animale assurée, etc.) ;
- ✓ La probabilité d'un développement spontané des circuits de collecte secondaires, qui ravitaillent les centres de collecte à partir des localités en dehors des rayons de 20 km présumés par l'enquête ;
- ✓ La perte et la réduction des cheptels dues aux mortalités et aux morbidités (liées notamment aux mammites).

I.1.4. Etude d'impact environnemental

Il faut dès le départ déterminer quel sera l'impact environnemental : Quels seront les impacts positifs et négatifs du centre de collecte ? Quelles sont les mesures d'atténuation qui peuvent être mises en place pour contrer les effets négatifs ? Comment cela pourra-t-il être suivi ?

Certaines mesures peuvent déjà être prises en compte dès la conception des plans, tels que le dimensionnement du centre, les risques d'endommagement environnemental par les trajets motorisés ou l'usage d'intrants et consommables (en plastique par exemple), la pression sur les ressources naturelles, l'influence sur les pratiques de transhumance, les risques de conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Les risques d'impacts environnementaux négatifs doivent donc être anticipés par les porteurs du projet, en lien avec la commune et les services techniques déconcentrés, afin de formuler une stratégie conjointe de respect de l'environnement.

I.2. Critères organisationnels : choix du porteur de projet, de la gouvernance et des modalités de gestion

I.2.1. Recensement des organisations socioprofessionnelles d'éleveurs et des privés

On se rapproche des structures faïtières des pasteurs, des services techniques déconcentrés, de la commune et des *leaders d'opinion* afin de procéder au recensement des OPE (organisations paysannes d'éleveurs) potentiellement intéressées par la mise en place d'un centre de collecte. Il est fréquent que des OPE aient déjà formulé des projets en ce sens.

On peut aussi identifier des privés intéressés par le lait cru.

I.2.2. Evaluation des capacités des organisations socioprofessionnelles d'éleveurs et des privés

Il s'agit d'apprécier les capacités organisationnelles et institutionnelles, les capacités techniques, les capacités économiques des OPE de la zone. On parle aussi de leur savoir-être, savoir-faire et savoir tisser des liens.

Les structures d'appuis (faïtières, services techniques publics et privés, collectivités et *leaders d'opinion*) peuvent donner un premier avis sur les OPE les plus à même de porter un centre de collecte.

On conduit ensuite un diagnostic plus précis des capacités du/des candidats (Cf. Outils permettant de conduire des évaluations d'OPE : Annexe 2 - Modèle selon les 4 capacités ; Annexe 3 - Analyse de l'organisation et du fonctionnement des groupements). On apprécie

aussi leur motivation et intérêt à se lancer dans un tel projet à travers leur contribution à l'investissement en nature (par la mise à disposition d'un terrain, d'un bâtiment), en industrie (mobilisation de main d'œuvre) et en espèce (contributions des futurs bénéficiaires).

I.2.3. Orientations en termes de gouvernance et de modalités de gestion

Le niveau de capacités de l'OPE (la coopérative ou l'union) et l'existence ou non d'un privé intéressé peut venir orienter les modalités de gestion : gestion directe par l'OPE ou gestion déléguée par l'OPE à un privé (voir Annexe 5 - Contrat type).

En résumé pour ce critère, il s'agit donc :

➔ **Identification du/des porteur(s) de projet et de la gouvernance du centre de collecte.**

➔ **Identification de modalités de gestion (gestion directe ou déléguée).**

I.3. Critères institutionnels et sociaux : Demande des éleveurs et de la collectivité et prise en compte du genre

Le développement de la filière du lait local doit faire partie des actions de développement local prioritaires par la collectivité dans son plan de développement. La collectivité a un droit de regard sur le choix du site et peut apporter son soutien (mise à disposition d'un terrain avec titres fonciers correspondant, médiation, sensibilisation, etc.) au projet.

La collectivité doit également soutenir le modèle de gouvernance choisi pour le centre de collecte.

Une concertation régulière avec la collectivité est donc nécessaire au cours de la faisabilité du projet. Un sous-bassin de collecte peut couvrir plusieurs collectivités, ce qui peut alors nécessiter une concertation plus large.

L'implication des leaders d'opinion est également essentielle dans le choix du porteur de projet afin d'éviter des conflits et tensions entre OPE et autres organisations socio-professionnelles et privées.

Une attention particulière doit être portée aux femmes (éleveuses, transformatrices, revendeuses, etc.) et aux jeunes dans cette filière. Il convient d'identifier ces femmes et jeunes déjà impliqués dans la filière du lait, leurs éventuels réseaux, afin d'apprécier dans quelles mesures ils seront impactés par la mise en place d'un centre de collecte. Cela doit permettre de garantir leur implication dans le projet.

Enfin, il faut également tenir compte de l'ensemble des projets intervenant dans la zone (projets d'élevage, projets des filières, etc.) afin de réaliser une planification concertée des investissements au niveau local et au niveau du bassin laitier dans son ensemble.

I.4. Critères économiques : analyse du marché potentiel et concurrence

Il faut dès le stade de l'étude de faisabilité cerner la demande en produits laitiers, les principaux clients visés par le centre de collecte et la concurrence.

Si le principal client est un industriel, alors une stratégie de collecte et vente de lait cru est certainement la meilleure option. Si aucun industriel n'est prêt à acheter le lait et que l'on vise plutôt le marché local, alors mieux vaut adopter une stratégie de mini-laiterie.

Il faut clairement identifier les unités laitières environnantes et les circuits parallèles de collecte présents qui peuvent rendre plus difficile l'approvisionnement du centre de collecte.

II. FORMULATION DU PROJET D'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE COLLECTE DE LAIT CRU

Une fois que le site et le porteur de projet sont définitivement identifiés, l'étape de la formulation du projet peut commencer. Il faut d'abord procéder à la finalisation du choix des modèles avec le porteur de projet.

La mission principale d'un centre de collecte est de vendre à des entreprises laitières locales du lait local de qualité (cru ou frais), afin qu'il soit mis à la disposition des consommateurs, tout en proposant un panel de services en amont et/ou en aval du centre : formations, appui-conseils, approvisionnement et représentation, etc. (*figure 4*).

Le centre de collecte s'assure également que des tests d'hygiène (brucellose et autres pathogènes) soient réalisés par les collecteurs, ainsi que par le directeur du centre de collecte au moment de la réception (outre les tests que réalise l'entreprise laitière au moment de son achat auprès du centre).

Le bon fonctionnement du centre de collecte repose sur l'articulation, la priorisation, la quantification de ces différents services et la clarification de leur mise en œuvre : qui ? quand ? comment ? (voir le schéma au point ci-dessous).

L'implantation d'un centre de collecte doit respecter deux modèles : modèle organisationnel et institutionnel et modèle technico-économique.

2.1. Modèle organisationnel et institutionnel

Respecter ce modèle implique de :

- Clarifier le statut du porteur de projet, c'est-à-dire préciser si c'est une coopérative, une union de coopératives, une fédération, une association, une entreprise, une collectivité ou toute autre structure faîtière, conformément aux textes et lois en vigueur.
- Clarifier le statut foncier du site d'implantation du centre de collecte (actes fonciers).
- Déterminer les besoins en investissements avec le porteur de projet (bâtiments, équipements, intrants, etc.).
- Définir les modalités de gestion du centre de collecte : il existe deux modalités de gestion : gestion directe par le porteur du projet (OPE par exemple) ou gestion déléguée. La gestion concerne le quai de réception, les tanks à lait, le quai de livraison, la boutique d'intrants pour bétail et les autres services du centre (cultures fourragères par exemple).

Encadré N°4

Quelle que soit la modalité de gestion choisie, le centre de collecte doit répondre aux **intérêts des producteurs** (utilisation exclusive du lait cru, négociation du prix du lait et des conditions d'achat avec les différents acteurs).

Les principaux services d'un centre de collecte sont : la collecte et commercialisation de lait cru, l'approvisionnement en aliments de bétail, le conseil technique aux éleveurs, le conseil en gestion aux éleveurs.

Les engrenages en vert dans la figure ci-dessous correspondent aux services qui génèrent le plus de revenus, à des degrés différents. La collecte et commercialisation du lait génère davantage de revenus que l'approvisionnement en aliments pour le bétail. Cet approvisionnement est d'abord un service rendu aux membres, dont les marges ne sont pas très grandes.

Avec les niveaux de prix pratiqués, les revenus générés par ces deux activités (en vert) permettent à la coopérative de financer les frais généraux pour organiser les assemblées générales, les réunions de CA, les frais des audits et autres frais généraux.

Parmi tous les services proposés par le centre, ceux qui relèvent du conseil (technique et de gestion) sont les plus coûteux car ils impliquent de recruter un technicien à temps plein. Ce n'est pas possible de les mettre en place avant que le centre n'atteigne un niveau élevé de collecte et génère beaucoup de revenus.

Pour plus de détails à propos des apports des services en termes de revenus pour le centre, voir l'annexe 6 : Grille d'analyse des services et leurs apports en termes de revenus pour le centre.

Le modèle technico-économique repose sur l'articulation de ces différents services. L'OPE doit donc formuler son offre de services pour arriver à un équilibre financier en 2 à 3 ans maximum.

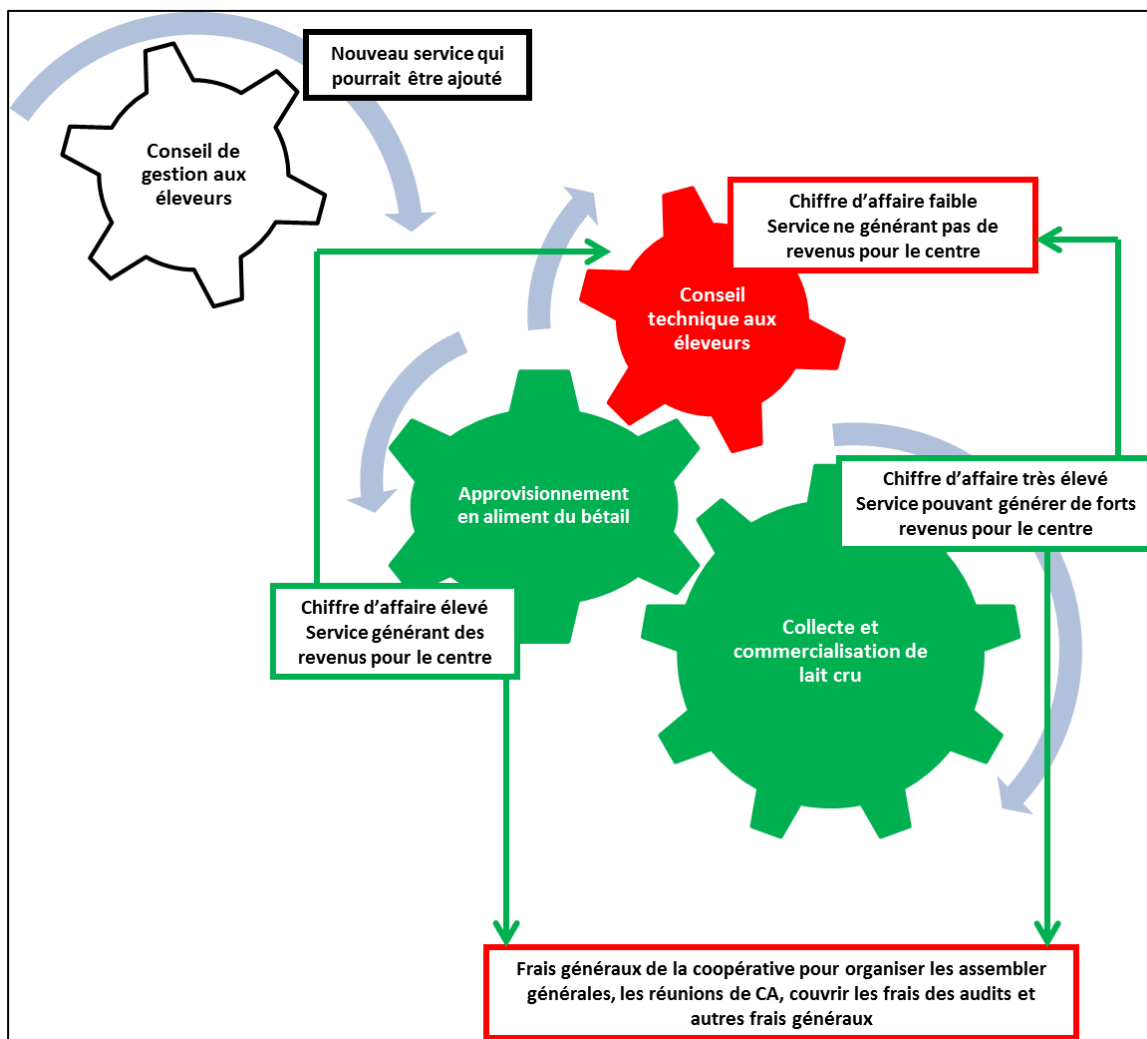


Figure 4. Différents services d'un centre de collecte du lait cru et leur fonctionnement

2.2. Modèle technico-économique

Aspects techniques :

Le potentiel de collecte, la demande de marché et la capacité technique du porteur de projet permettent de fixer la stratégie, le dimensionnement et les autres aspects techniques du centre de collecte.

- Stratégie : il s'agit principalement de décider de la collaboration entre le centre de collecte et un/des industriel(s) et/ou une/des mini-laiterie(s) avec des contrats de livraison de lait cru (cf annexe 5 - Contrat type développé dans le cadre du Projet APROLAN).
- Dimensionnement du centre de collecte : taille du terrain, nombre de bâtiments pour abriter les différents équipements, la boutique d'intrants, la partie administrative

(bureau/salle de réunion), les annexes (WC, groupe électrogène et/ou panneaux solaires, circuit de distribution et de stockage d'eau potable, ...), la clôture du terrain.

- Autres aspects techniques :
 - Organisation de la collecte : structuration des collecteurs privés, mise en place de systèmes d'échange de lait contre intrants pour les producteurs et octroi de fonds de roulement pour les collecteurs.
 - Système de contractualisation entre le centre de collecte et les collecteurs, ainsi qu'idéalement, entre les collecteurs et les éleveurs.
 - Contractualisation avec les unités de transformation laitière (accord sur le prix, les quantités et jours de collecte, la qualité du lait cru, les conditions d'approvisionnement).

Aspects économiques :

La viabilité économique d'un centre de collecte est liée à sa rentabilité d'où la nécessité d'établir un certain nombre de documents de gestion économiques :

- **Elaboration du plan d'affaire**

Le plan d'affaire peut être triennal ou quinquennal. Il doit :

- Couvrir séparément les activités de collecte, de vente du lait cru et les autres services du porteur de projet (boutique d'intrants, conseil technique, gouvernance, etc.).
- Elaborer les prévisionnels techniques chiffrés par mois et par an : par exemple les volumes de lait collectés, vendus, perdus, etc. Une attention particulière doit être portée à la saisonnalité de l'activité de collecte du lait.
- Traduire ces prévisionnels en coûts et revenus et produire des comptes de résultats prévisionnels trimestriels, semestriels ou annuels. Le compte de résultats doit faire apparaître l'excédent brut d'exploitation (EBE), les amortissements, le résultat net et les besoins de trésorerie.
- Analyser la viabilité du centre de collecte : viabilité technique, viabilité institutionnelle et organisationnelle, viabilité économique et financière et viabilité sociale.

- **Elaboration du plan d'accompagnement du porteur de projet**

Le plan d'accompagnement doit :

- Couvrir l'ensemble des services d'accompagnement nécessaires au développement du centre de collecte :

- Services matériels : en particulier pour les aspects techniques (prestataire pour les réparations et l'entretien des équipements), recherche de financement auprès des partenaires (FISAN, Partenariat Public Privé, Partenariat Privé Privé) et de crédit auprès des institutions financières (IMF, Banques).
- Services immatériels : formations, informations, appui-conseil, représentation / plaidoyer.
- Préciser les ressources nécessaires (financière, matérielle et humaine).
- Renforcer la capacité du porteur de projet pour assurer la pérennisation des acquis.

- **Elaboration des DAO et des protocoles de partenariats**

Une fois tous ces éléments réunis, on peut préparer :

- Le DAO pour la construction des infrastructures ;
- Le DAO pour l'acquisition des équipements ;
- Les protocoles de partenariats : entre le centre de collecte et les acteurs, les partenaires et les intervenants.

- **Estimation des coûts d'implantation d'un centre de collecte**

Le coût d'implantation d'un centre de collecte est estimé sur la base des paramètres suivants :

- Capacités escomptées (nombre de litres/jour),
- Infrastructures réalisées, équipements et frais d'établissement,
- Coût de fonctionnement du centre de collecte, etc. (voir éléments constitutifs d'un centre de collecte en annexe 1).

2.3 Plan type du centre de collecte de lait multi-services de Birni N'Gaouré

A) Aménagement et construction du centre de collecte de Birni N'Gaouré (*figure 5*)

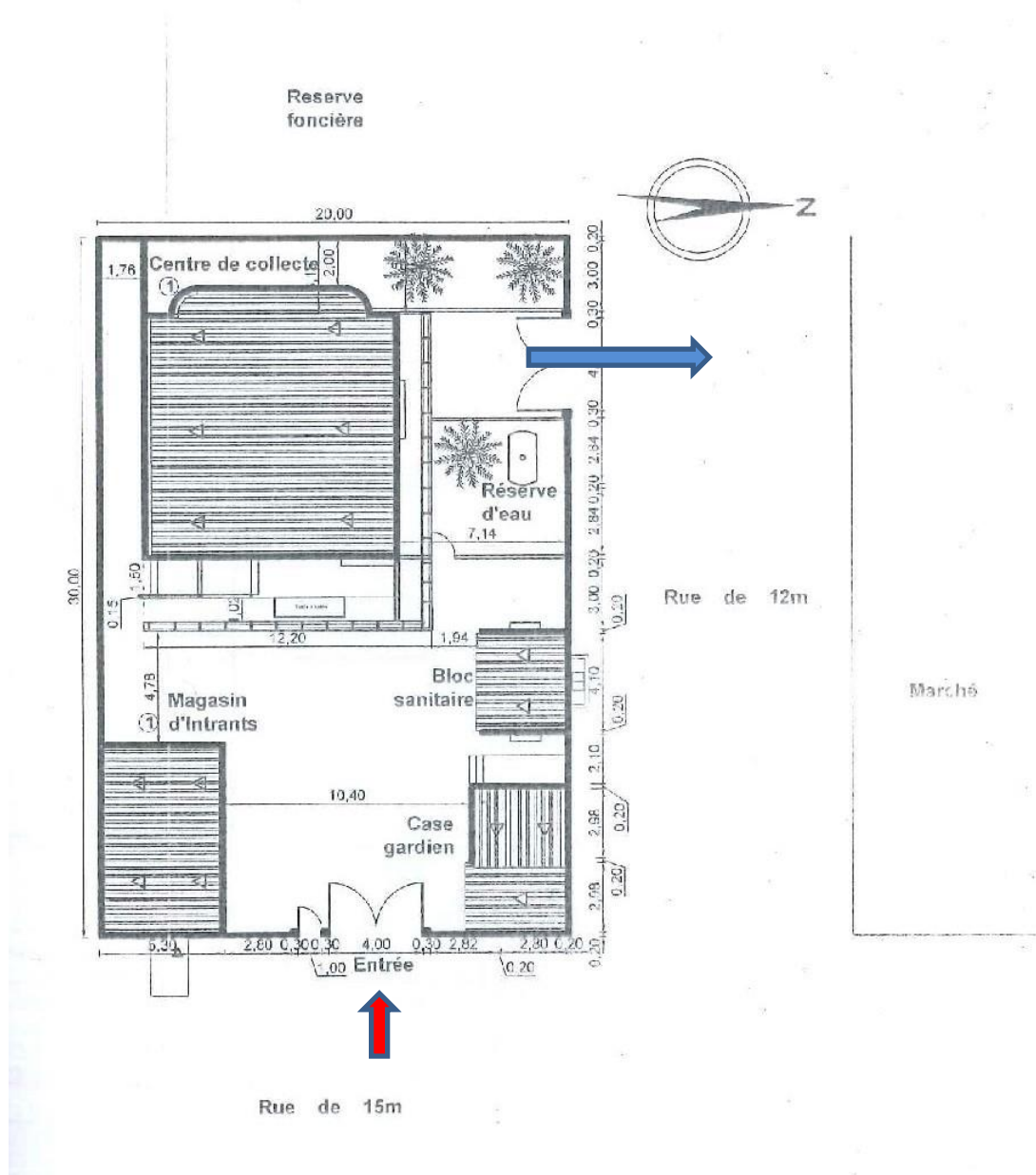


Figure 5. Plan type du centre de collecte de lait cru de Birni N’Gaouré

-  **Entrée du lait**
-  **Sortie du lait**

B) Liste des équipements et matériels du centre de collecte de Birni N’Gaouré (tableau 4)

Tableau 4. Liste des équipements et matériels du centre de Collecte du lait cru de Birni N’Gaouré (Dosso)

Description	Caractéristiques
Tank à lait + vanne avec groupe séparé positionnable à l'extérieur de la pièce vertical de 1000 à 1500 L	Puiss. (KW): 3,1 Volts: 400 V Nb de traite: 2
Couloir à lait en aluminium + grilles 9 lit disques 170 mm	Diam. bas 140 mm Diam. haut 320 mm
pH-mètre portatif étanche avec mallette sonde de T° tampon	une électrode pour liquide (lait)
Electrode de rechange	
Thermomètre portatif électronique	- 20 à 150°C +/- 0,3 °C
Lactodensimètre de QUEVENNE	
Eprouvette graduée polypro	Capacité : 1000 ml
Dynamomètre	Peson à cadran 50 kg
Pot dosseur	Capacité : 5 litres
Gobelet cylindrique	Capacité : 0,5 litres
Bidons à lait plastique alimentaire	Capacité : 22 litres

C) Coût du centre de collecte de lait de Birni N’Gaouré (tableau 5)

Tableau 5. Coût estimatif du centre de collecte de lait cru de Birni N’Gaouré

Désignation	Montant en FCFA
Aménagements et constructions	54 310 891
Equipement centre de collecte	22 351 455
Matériel et mobilier de bureau	1 500 000
Etude d’impact environnemental et plan de gestion environnementale	4 857 648
Total	83 019 994

CHAPITRE 3. SUIVI ET EVALUATION

Le système de suivi évaluation se fait tout le long du processus d'implantation du centre de collecte selon une démarche participative. Il s'agit du suivi du processus d'implantation, du système de contrôle de qualité et du suivi de la santé animale.

- **Suivi du processus d'implantation** : Après l'étude de faisabilité, dès qu'on commence la formulation, il est nécessaire de mettre en place un comité de suivi (équilibré du point de vue du genre), composé de représentants des autorités administratives et coutumières, les services techniques et les bénéficiaires. L'implication des bénéficiaires est essentielle pour qu'ils s'approprient le fonctionnement du centre en profondeur, depuis la démarche même d'implantation. Ils prennent également ainsi conscience des investissements réalisés.

Le rôle de ce comité de suivi est de prendre les décisions au moment de la formulation du projet (voir chapitre 2) et d'assurer le suivi technique de la mise en œuvre de ces choix. Pour les infrastructures et les équipements, l'ingénieur-conseil sera chargé d'assurer la qualité et sera mis en relation avec le comité de suivi, qui sera ainsi informé et suivra les différentes étapes de réalisation.

- **Système de contrôle de qualité** : Il faut s'assurer, dès l'implantation du centre, que soient mis en place les dispositifs permettant d'assurer le contrôle externe (organismes de contrôle sanitaire) et le contrôle interne (au niveau du producteur, collecteur, centre de collecte, acquéreur). Ce contrôle de la qualité consiste à contrôler le lait au niveau du fournisseur (éleveurs, fermes laitières), au quai de réception, à la cuve de stockage au niveau du centre de collecte et à la livraison du lait.

Le contrôle de la qualité concerne aussi le contrôle du personnel impliqué dans la manipulation du lait cru conformément à la démarche 5M (Matériel, Méthode, Milieu, Matière, Main d'œuvre).

En plus de ceci, un système de contrôle externe (services publics et privés) est mis en place conformément aux règlements et normes en vigueur.

- **Suivi de la santé animale** : Il est assuré par un dispositif composé d'un service vétérinaire privé de proximité (SVPP) et des services techniques de l'Etat (ministères de l'élevage et de la santé publique).

Ce suivi permet de contrôler les maladies transmissibles à l'homme (zoonoses) et celles spécifiques aux vaches laitières, notamment en ce qui concerne leur prévalence dans la zone. La première étape est de mener une étude épidémiologique sur les zoonoses et élaborer les mesures de riposte à mettre en place, ainsi que le suivi de ces mesures.
- **Suivi de l'impact environnemental et social** : Plus les centres de collecte développeront leurs activités, plus ils seront susceptibles d'engendrer des impacts négatifs sur l'environnement. On peut notamment citer le risque de consommation accrue de bois si des pasteurisateurs à bois sont utilisés, le risque d'augmentation des rejets d'eau souillée (javel liée au nettoyage du centre), le risque de multiplication de sachets plastiques dans le cas de ventes à des consommateurs locaux, le risque de surpâturage si les troupeaux se concentrent autour des centres, etc. Il faut donc veiller à actualiser régulièrement la stratégie de respect de l'environnement.
- **Outils permettant d'assurer la croissance du centre** : comme expliqué précédemment, dans le cadre de l'étude de faisabilité, il convient de mobiliser les outils permettant d'évaluer la demande dans les environs du centre ainsi que l'offre du centre. Par la suite, il convient de mobiliser des outils permettant d'affiner le marketing et de développer la demande (comment augmenter les volumes achetés par l'acquéreur ? comment trouver d'autres acquéreurs ?).
- **Outils permettant d'assurer l'amélioration constante des services du centre** : La structure porteuse du projet (OP, coopérative, etc.) doit mener une auto-évaluation. Pour cela, il est essentiel d'interroger des représentants des utilisateurs du centre (membres des OP/coopératives) à propos des services mis en place : *Dans quelle mesure les différents services du centre sont pertinents ? Comment peuvent-ils être améliorés ? Par exemple : vendre de l'aliment bétail a permis de vendre plus de lait ? d'éviter la soudure ?*

Les représentants indiquent à quel point ils sont satisfaits ou non des différents services. Il peut également être intéressant de mener une évaluation avec les acheteurs (généralement, une ou des entreprises laitières locales). L'auto-évaluation doit être facilitée par quelqu'un d'externe. La coopérative porteuse du centre est responsable de chercher le facilitateur et de réaliser l'auto-évaluation une fois par an.

CONCLUSION

Le lait occupe une place importante dans l'alimentation et la culture de beaucoup de Nigériens si bien que certains groupes ethniques vivent exclusivement de ce produit et ses dérivés. La filière du lait est une opportunité économique essentielle pour le Niger. Actuellement, plus de 90% des produits laitiers sont issus du lait importé. Cela représente une concurrence néfaste pour le lait local, de nombreux éleveurs nigériens ne parviennent pas à vendre leur lait.

Les centres de collecte de lait multi-services ayant été mis en place jusqu'ici permettent de structurer la filière du lait, en assurant notamment le lien entre les éleveurs et les consommateurs nigériens. Une mise à l'échelle de ce type de projet permettra de soutenir davantage d'éleveurs et d'offrir aux consommateurs nigériens du lait local de qualité.

Afin de faciliter l'implantation de nouveaux centres de collecte de lait, le présent guide explique les différentes étapes à suivre, en se basant sur l'expérience de projets ayant déjà vu le jour. Ces projets ont été mis en œuvre au Niger mais les leçons tirées de ces expériences peuvent être appliquées à d'autres contextes.

Plus précisément, le présent guide commence par proposer une définition et distinction claire des principaux concepts intervenant dans ce type de projet : centre de collecte, centre de collecte paysan multi-services, mini laiterie, bassins laitiers, sous-bassins de collecte, sites laitiers.

Il retrace ensuite les principaux critères à analyser afin de préparer un projet de centre de collecte. Il s'agit de critères techniques, organisationnels, sociaux et économiques. L'analyse de ces différents aspects permet d'aboutir au choix définitif du site d'implantation et du porteur de projet (généralement, une coopérative d'éleveurs) et de choisir provisoirement les modalités de la gouvernance et gestion ainsi que les modèles techniques, économiques, institutionnel, social qui cadreront le projet.

Ces différents choix sont ensuite finalisés avec le porteur du projet. La formulation concrète du projet consiste alors à élaborer le premier plan d'affaire et plan d'accompagnement, ainsi que les DAO et protocoles de partenariats.

Il est opportun de procéder au suivi et à l'évaluation du projet dès le début du processus de formulation ainsi qu'après l'ouverture du centre, tout au long de l'existence de celui-ci. A cette fin, il est recommandé de mettre en place un comité de suivi (équilibré du point de vue du genre), composé de représentants des autorités administratives et coutumières, des services techniques et des bénéficiaires. Il faut également mettre en place un système de contrôle de la qualité, le suivi de la santé animale, le suivi de l'impact environnemental et social, des outils

permettant d'assurer la croissance du centre et des Outils permettant d'assurer l'amélioration constante des services du centre.

Le coût estimatif d'un centre de collecte de lait cru varie entre ***cinquante et cent millions de francs CFA***. Il est déterminé sur la base de la capacité escomptée (nombre de litres/jour), les infrastructures réalisées, les équipements et frais d'établissement, les charges liées à son fonctionnement et la zone d'implantation.

Enfin, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à l'ouverture du centre de collecte, ***il faut compter un an, deux à trois ans pour que le centre atteigne son autonomie de gestion.***

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- MAG/EL, Document de revue annuelle conjointe 2018 du sous-secteur Agriculture - Elevage.
- Rapport INS 2015.
- INS. *L'enquête nationale sur la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire des ménages au Niger*. 2017
- FAO. 2017. Revue des filières bétail/viande et lait et des politiques qui les influencent au Niger, Djibrillou Aboubacar, Edité par Mamadou NIANG, Abdou SALLA, Berhamu BEDANE
- Ganda Idé Ousseini. *Monographie de la filière lait du Niger*. 2018.
- C. Corniaux, G. Duteurte et C. Broutin (s. dir.). *Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest – l'essor des mini laiteries*. Karthala. 2014.
- Damien Halley des Fontaines et Christophe Rigourd. *Sélection de références méthodologiques en analyse organisationnelle pour le diagnostic organisationnel du SNAC*. 2009.

ANNEXES

Annexe n°1. Informations générales à propos des centres de collecte étudiés.

Hamdallaye

Porteur du projet : union des coopératives laitières de Hamdallaye (Uprolait)

Année d'ouverture : 2009

Mode de gestion : Gestion déléguée à une entreprise privée (Comptoir du terroir)

Nombre d'éleveurs bénéficiant du centre : environ 1000 ménages

Volume journalier collecté : entre 700 et 1500 litres (selon les saisons)

Kollo

Porteur du projet : union des coopératives laitières de Kollo (Kawtal)

Année d'ouverture : 2013

Mode de gestion : gestion communautaire par l'union des coopératives

Nombre d'éleveurs bénéficiant du centre : environ 500 ménages

Volume journalier collecté : entre 300 et 800 litres

Birni N'Gaouré

Porteur du projet : union des coopératives laitières de Birni N'Gaouré (Kawtal Kossam)

Année d'ouverture : 2020

Mode de gestion : Gestion déléguée à une entreprise privée (à déterminer)

Nombre d'éleveurs bénéficiant du centre : environ 800 ménages

Volume journalier collecté : estimé à entre 500 et 700 litres

Annexe 2. Eléments constitutifs d'un centre de collecte

- Taille du terrain = xx m². Le terrain est clôturé
- Partie collecte = x salles de x m² + quai de réception + 2 tanks réfrigérés (un tank pour refroidir à 4°C et un tank de stockage, 1600l au total) + petits ustensiles (bidons, passoires, thermomètres, etc.) + équipements de transformation pour l'excédent de lait (pasteurisateur, frigo, etc.).
- Partie BAB = hangar de stockage de x m²
- Partie administrative = x salles de x m²
- Parties annexes = WC, maison de gardien, etc.
- Source d'électricité : Nigelec + groupe électrogène + panneaux photovoltaïques pour pallier les défaillances du réseau
- Source d'eau : château d'eau ?
- NB : Les centres ne sont pas initialement propriétaires de véhicules de collecte (assurée par les collecteurs privés) ou de transport (assuré par Solani). Récemment une collecte mobile en zone pastorale a été organisée en partenariat Kawtal/Solani.
- Coût moyen pour un centre équipé : bâtiment et terrain = xx FCFA + équipements = xx FCFA

Annexe 3 Modèle selon les 4 capacités (Damien Halley des Fontaines et Christophe Rigourd, 2009, *Sélection de références méthodologiques en analyse organisationnelle pour le diagnostic organisationnel du SNAC*)

Les deux premières capacités rejoignent la dimension savoir-être de l'organisation.

Ability to be <i>(identity)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Governance
	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership
	<ul style="list-style-type: none"> • Identity (purpose, values, strategy)
Ability to organise <i>(capacity)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Human resources
	<ul style="list-style-type: none"> • Systems and procedures
	<ul style="list-style-type: none"> • Material and financial resources
Ability to relate <i>(linkages)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Standing (legitimacy)
	<ul style="list-style-type: none"> • Alliances and connections
	<ul style="list-style-type: none"> • External pressures (adaptation)
Ability to do <i>(performances)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Relevance
	<ul style="list-style-type: none"> • Effectiveness
	<ul style="list-style-type: none"> • Viability

Annexe 4 : Analyse de l'organisation et du fonctionnement des groupements porteurs des centres de collecte

Aspects analysés	Points forts	<i>Points faibles</i>	Recommandations
Naissance du Groupement			
Composition du Groupement			
Statut du Groupement (formel/Informel)			
Organisation			
Fonctionnement			
Changements induits au niveau des membres			

CONTRAT DE FOURNITURE DE LAIT CRU DE VACHE

Le présent contrat est établi

Entre :

D'une part, dénommée "Fournisseur" sis (*nom de la ville*) représentée par **Tel: Adresse email :**

Et

D'autre part la **Société/l'entreprise/l'acheteur ...** (...), (*adresse*); NIF:.....; tél dénommée "Acquéreur" sis à (*nom de la ville*), représentée par

Article 1^{er} : Objet

Le présent contrat a pour Objet la fourniture de lait cru de vache sain et salubre par le fournisseur à l'acquéreur qui s'engage à accepter la totalité du volume fourni.

Titre 1: Les obligations des parties

Les parties s'engagent à exécuter loyalement et de bonne foi le présent contrat.

Article 2 : Les obligations du fournisseur

Le fournisseur s'engage :

- A livrer du lait cru :
 1. Non mouillé, ni écrémé;
 2. Non mélangé avec le colostrum, et non issu de vaches malades ou traitées aux antibiotiques.
 3. Réfrigéré à une température de ...° à ...° C;
 4. Exempt d'impuretés physiques, ni coloré, ni de mauvaise odeur;
 5. De densité à ...°C comprise entre 1025 et 1033;
 6. Non acide au moment de l'enlèvement.
- A rendre ce lait disponible au quai du centre de collecte de (*nom du site*) à partir de ...h..., tous les jours à l'exception des jours décrétés chômés et payés.
- A mobiliser une quantité minimale de ... litres pour faire déplacer l'acquéreur.

Article 3 : Les obligations de l'acquéreur

L'acquéreur s'engage à:

- Récupérer la totalité du lait conforme aux spécifications définies à l'article 2 à partir du centre de collecte de (*nom de site*);
- Régler via... (*options de modalité de paiement : cash/avance/chèque/virement/nature*) le prix convenu selon les conditions définies à l'article 4.

Titre 2 : Prix et délai d'exécution du contrat

Article 4 : Prix

Le prix convenu entre les deux parties au moment de la signature du contrat est de ... Francs CFA le litre au quai du centre de collecte de ... pour toute quantité de lait inférieure ou égale à ...litres.

Le prix à partir du *xième* litres et plus de lait livré par jour est de ... francs CFA.

Ce prix est révisable et sera fixé d'un commun accord entre les deux parties.

Article 5 : Délai d'exécution du contrat

Le contrat est conclu pour une période de ... mois/années et prendra effet à partir de sa signature.

Au cours de la première année, une période d'essai de ... mois sera observée. A l'issue de cette période d'essai et à la fin de chaque année, une évaluation des clauses du contrat est faite conjointement par les deux parties pour décider de sa prorogation (par voie d'un avenant) ou de sa dénonciation.

Titre 3: Dispositions spécifiques

Article 6 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, aucune des parties n'est tenue par ses engagements.

Est considéré comme cas de force majeure:

- Les orages;
- Toute circonstance indépendante de la volonté de l'acquéreur bloquant le fonctionnement de l'usine.

Dès la survenue d'un cas de force majeure, les deux parties s'engagent de se tenir informées mutuellement pour que les dispositions utiles soient prises.

Article 7 : Litiges

Tout litige survenu pendant la durée du contrat est réglé à l'amiable. Dans la mesure où cela n'est pas possible, il sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 8 : Signature du Contrat

En témoignage à cela, les parties ont signé ci-dessous et en le faisant, ont accepté et approuvé tous les termes et conditions du contrat.

Fait à ... le...

Pour l'acquéreur

Pour le fournisseur

*(Nom et prénom du représentant acquéreur +
Signature et cachet)*

*(Nom et prénom du représentant acquéreur +
Signature et cachet)*